

Réunion du 28 avril 2017

Convocation du 19 avril 2017

Le dix-neuf avril deux mil dix-sept, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. DOUCHET William, Maire.

Etaient présents : Mrs. DOUCHET William, BLONDELOT Alain, DELANAUD Stéphane, DESFORGES Christophe, BONNEMENT Joël, TETAZ Martial, Mes DOUCHET Delphine, TETU Catherine

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes LESAGE Coralie, VITTE Fabiola, Mr WASSE William

Absents :

Secrétaire de séance : Mme DOUCHET Delphine

Le secrétaire de séance donne lecture du précédent procès verbal, qui n'appelle aucune remarque. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2017

Le budget primitif 2017 proposé par le Maire s'établit donc comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	340 389 €
Recettes	149 417 €
Résultat de l'exercice	- 190 972 €
Excédent 2016 (excédent de fonct)	190 972 €
Résultats	0 €

Investissement	
Dépenses	135 586 €
Recettes	158 442 €
Résultat de l'exercice	22 856 €
Excédent 2015 (excédent d'inv)	- 22 856 €
Résultats	0 €

Le budget primitif présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.

Taux imposition 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2017

- Taxe d'habitation : 23,25 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,62 %
- CFE : 16,14 %

Bureau de vote : élections législatives

Le 11 juin 2017

08h00 – 10h00	DOUCHET W	DELANAUD S
10h00 – 12h00	DESFORGES C	BONNEMENT J
12h00 – 14h00	TETAZ M	TETU C
14h00 – 16h00	LESAGE C	WASSE W
16h00 – 18h00	DOUCHET D	VITTE F

Le 18 juin 2017

8h00 – 10h00	DOUCHET D	BONNEMENT J
10h00 – 12h00	TETAZ M	TETU C
12h00 – 14h00	DESFORGES C	DOUCHET W
14h00 – 16h00	LESAGE C	WASSE W
16h00 – 18h00	DELANAUD S	VITTE F

Cotisation 2018 communes adhérentes au SISCO

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Président du SISCO concernant de réaliser un appel de cotisation entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2018 aux communes adhérentes dans la limite de 25% de la cotisation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à régler par anticipation début 2018, une avance de 25% sur cotisation.

Vente de bois de chauffage

Le Conseil décide de maintenir le prix du stère de bois de chauffage à **5,00 €**, pour les personnes qui ont fait du bois. (Mrs Delanaud, Vitte, Desavisse)

Questions diverses

Bail pêche : Mr Walceniak a résilié son bail de pêche au 21 mai 2017, le conseil décide de le remettre à louer pour un montant de 1650€ + les taxes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15
Ont signé au registre, tous les conseillers présents